



# mon assurance santé TNS

La complémentaire santé  
des travailleurs indépendants

Découvrez  
l'application iPrev  
pour les TNS



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

# Mon assurance santé TNS

Des garanties et des services pour rester concentrer sur votre activité professionnelle

## | CHOISISSEZ UNE PROTECTION OPTIMALE POUR VOTRE SANTE

### Un contrat complet avec 5 niveaux de garanties

Mon assurance santé TNS prend en charge les postes de soins les plus coûteux :

- Les dépenses de soins hospitaliers pris en charge dans les meilleures conditions (dépassements d'honoraires, chambre particulière, forfait journalier...)

**Et en + : la prise en charge des hospitalisations en secteur non conventionné**

- Vos consultations chez le médecin spécialiste et généraliste remboursées jusqu'à 470 % de la base de remboursement

- Des remboursements optiques très avantageux, jusqu'à 648 € pour les lunettes.

**Et en + : la prise en charge de la chirurgie réfractive de l'œil jusqu'à 550 € par œil**

- La prise en charge des frais de prothèses dentaires et traitement orthodontique de vos enfants

**Et en + : un forfait supplémentaire pour tous les frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : implantologie, parodontologie...<sup>(1)</sup>**

- La prise en charge des actes de prévention : sevrage tabagique, médecine naturelle, contraception et médicaments prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale<sup>(1)</sup>

- Le versement d'un forfait naissance jusqu'à 550 €

Votre garantie complète pour **31,61 €** par mois<sup>(2)</sup>

## | DES TARIFS AVANTAGEUX

### Optez pour l'option Eco, et économiser 15 % sur votre cotisation

#### Idéal pour les familles !

En supprimant certaines garanties non remboursées par la Sécurité sociale sur le contrat :

- ✗ Cure thermale
- ✗ Dentaire non remboursé
- ✗ Chirurgie réfractive de l'oeil
- ✗ Poste de garanties de prévention
- ✗ Forfait naissance

A partir de **26,87 €** par mois<sup>(2)</sup> avec l'option Eco

### Protégez intégralement votre activité et économisez 15 % sur votre cotisation<sup>(3)</sup>

En tant que travailleur indépendant vous souhaitez assurer vos frais de santé, mais aussi le maintien de vos revenus en cas d'arrêt de travail lié à votre état de santé.

APRIL vous propose de compléter votre garantie santé avec la gamme prévoyance spécialement étudiée pour vous prémunir des risques du travailleur indépendant (décès, arrêt de travail, invalidité...) : Prévoyance pro active et Prévoyance Gérants Majoritaires et Professions Libérales.

**-15 %** SUR VOTRE COTISATION SANTÉ

(1) Sauf en cas de souscription de l'option Eco

(2) Pour une personne de 25 ans résidant dans le département 44 ayant souscrit au niveau 1

(3) Voir conditions de l'offre auprès de votre assureur-conseil.



## Vos cotisations déductibles de vos impôts

Depuis le 11 février 1994, la loi Madelin (Loi 94-1266) facilite aux travailleurs non salariés l'accès à de meilleurs remboursements de leurs frais de santé.

Le cadre législatif permet de déduire ses cotisations des bénéfices imposables (BIC ou BNC bruts imposables) de son entreprise dans la limite du plafond de déduction fiscale.

CONTRAT ELIGIBLE  
LOI MADELIN

## L'Association des assurés APRIL vous aide au quotidien grâce :

### au Soutien Juridique

Une équipe de juristes spécialisés vous informe de vos droits et vous délivre tout renseignement d'ordre pratique et juridique, notamment sur les problématiques liées aux relations avec les administrations, à la santé, ou encore à la retraite.

### au Soutien et l'Assistance Santé

dès 4 jours d'hospitalisation, l'Assistance prend en charge :

- la garde d'enfants,
- la garde des animaux de compagnie (chiens et chats),
- le transfert d'un proche.

et à partir de 11 jours d'hospitalisation, vous pouvez également bénéficier :

- d'une aide-ménagère,
- de la livraison de médicaments au domicile.

+ d'infos sur [www.associationdesassuresapril.fr](http://www.associationdesassuresapril.fr)

## Vos avantages

- Avec le tiers-payant, vous ne faites pas l'avance de frais chez les opticiens, dentistes et hôpitaux\*.
- Avec APRIL, vous êtes remboursé en 24h, dès réception de votre demande de remboursement.
- Les prestations sont accordées sans délai d'attente.

\* Conventionnés Alмеры

# Garanties

## Mon assurance santé TNS

### GARANTIES

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
<b>HOSPITALISATION EN SECTEUR CONVENTIONNÉ</b>					
Séjours en Médecine, Chirurgie, Hospitalisation à domicile et Maternité					
Frais de séjour	100 % des frais réels				
Forfait journalier	100 % des frais réels				
Honoraires médicaux et chirurgicaux	170 % BR	270 % BR	370 % BR	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chambre particulière	46 €/jour	61 €/jour	77 €/jour	92 €/jour	123 €/jour
Frais d'accompagnant enfant de moins de 14 ans (dans la limite de 30 jours par année d'adhésion) <sup>(1)</sup>	24 €/jour	30 €/jour	40 €/jour	46 €/jour	55 €/jour
Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés					
Frais de séjour	100 % BR pendant				
Forfait journalier	60 jours	60 jours	75 jours	90 jours	90 jours
Honoraires et frais médicaux					
Séjours en psychiatrie					
Frais de séjour	100 % BR pendant 30 jours				
Forfait journalier					
Honoraires et frais médicaux					
<b>HOSPITALISATION EN SECTEUR NON CONVENTIONNÉ</b>					
Séjours en Médecine, Chirurgie Hospitalisation à domicile et Maternité					
Forfait journalier	100 % des frais réels				
Frais de séjour et Honoraires médicaux et chirurgicaux	90 % des frais réels dans la limite de 100 % BR	90 % des frais réels dans la limite de 200 % BR	90 % des frais réels dans la limite de 300 % BR	90 % des frais réels dans la limite de 400 % BR	90 % des frais réels dans la limite de 470 % BR
Chambre particulière	46 €/jour	61 €/jour	77 €/jour	92 €/jour	123 €/jour
Frais d'accompagnant enfant de moins de 14 ans (dans la limite de 30 jours par année d'adhésion) <sup>(1)</sup>	24 €/jour	30 €/jour	40 €/jour	46 €/jour	55 €/jour
<b>SOINS COURANTS</b>					
Consultations, visites généralistes et spécialistes, Auxiliaires médicaux, actes de radiologie, actes techniques médicaux, analyses (y compris les soins externes)	150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Appareillage orthopédique, prothèses non dentaires, appareillage, audioprothèses	150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Frais de transport	100 % BR				
Pharmacie prise en charge par la Sécurité sociale	100 % BR				
Cure thermale (hébergement, transport)	150 €	300 €	450 €	600 €	750 €

(1) La limitation de 30 jours applicable au forfait frais d'accompagnant s'entend à la fois pour les hospitalisations en secteur conventionné et non conventionné.

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement (BR) de la Sécurité sociale ou en pourcentage des frais réels. Les remboursements sont effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale.

Les forfaits et plafonds de garanties s'entendent par assuré et par année d'adhésion.

Un seul niveau doit être souscrit par famille.

## GARANTIES

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
<b>DENTAIRE</b>					
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Inlays-Onlays pris en charge par la Sécurité sociale	150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR	570 % BR
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	100 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Plafond dentaire (pour l'orthodontie et les prothèses dentaires uniquement)	1800 €/an	1800 €/an	1800 €/an	1800 €/an	1800 €/an
Prothèses dentaires non remboursées Implantologie et Parodontologie Orthodontie non remboursée	350 €	450 €	750 €	1060 €	1370 €
<b>OPTIQUE</b>					
Monture	92 €	123 €	154 €	185 €	216 €
Verres unifocaux (la paire)	92 €	123 €	154 €	185 €	216 €
Verres multifocaux (la paire)	184 €	246 €	308 €	370 €	432 €
Lentilles prescrites acceptées, refusées, jetables	123 €	185 €	246 €	308 €	370 €
Plafond optique (monture, verres, lentilles)	277 €	370 €	462 €	555 €	648 €
Chirurgie réfractive, toutes corrections, par oeil	120 €	240 €	360 €	450 €	550 €
<b>PREVENTION</b>					
Sevrage tabagique (gomme, patches et traitements prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale et vaccins et traitements anti-paludéens prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale)	10 €	15 €	30 €	45 €	60 €
Médecine naturelle : acupuncteur, ostéopathe, chiropracteur, étio-pathe, naturopathe, diététicien, micro-kinésithérapeute, podologue, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute	30 € / séance Maxi 1 séance	30 € / séance Maxi 2 séances	40 € / séance Maxi 3 séances	50 € / séance Maxi 4 séances	60 € / séance Maxi 5 séances
Contraception et médicaments prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale	10 €	15 €	30 €	45 €	55 €
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>					
Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française	150 % BR	170 % BR	270 % BR	370 % BR	470 % BR
Forfait naissance <sup>(2)</sup>	150 €	250 €	350 €	450 €	550 €

OPTION  
ECO

OPTION  
ECO

(2) Doublé en cas de naissances multiples

Les garanties ci-dessus s'appliquent conformément à la notice valant conditions générales

"Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables". Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur. Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliqués par la Sécurité sociale"

# Exemple de remboursements

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS	DÉPENSE RÉELLE	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	NIVEAU	NIVEAU	NIVEAU	NIVEAU	NIVEAU		
			1	2	3	4	5		
Consultation d'un médecin généraliste sans dépassement d'honoraires (secteur 1)	23 €	15,10 €	Remboursement APRIL						
			6,90 €	6,90 €	6,90 €	6,90 €	6,90 €		
			Votre reste à charge						
			1 €	1 €	1 €	1 €	1 €		
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires (secteur 2)	43 €	15,10 €	Remboursement APRIL						
			18,40 €	23 €	26,90 €	26,90 €	26,90 €		
			Votre reste à charge						
			9,50 €	4,90 €	1 €	1 €	1 €		
Equipement optique avec verres simples			Remboursement APRIL						
			verres simples : 160 € (la paire)	4,94 €	92 €	123 €	154 €	155,06 €	155,06 €
			monture : 110 €	1,70 €	92 €	108,30 €	108,30 €	108,30 €	108,30 €
			Votre reste à charge						
			79,36 €	32,06 €	1,06 €	0,00 €	0,00 €		
Equipement optique avec verres progressifs			Remboursement APRIL						
			verres progressifs : 280 € (la paire)	20,96 €	184 €	246 €	259,04 €	259,04 €	259,04 €
			monture : 110 €	1,70 €	92 €	108,30 €	108,30 €	108,30 €	108,30 €
			Votre reste à charge						
			91,34 €	13,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Pose d'une prothèse dentaire (SPR 50)	600 €	75,25 €	Remboursement APRIL						
			107,5 €	215 €	322,5 €	430 €	524,75 €		
			Votre reste à charge						
			417,25 €	309,75 €	202,25 €	94,75 €	0 €		
Acte chirurgical en secteur conventionné (appendicite)	600 €	265,94 €	Remboursement APRIL						
			186,16 €	334,06 €	334,06 €	334,06 €	334,06 €		
			Votre reste à charge						
			147,90 €	0 €	0 €	0 €	0 €		

## COMPRENDRE 1 € DE RESTE À CHARGE

Les franchises médicales et participation forfaitaire appliquées au 01/01/13 par la Sécurité sociale et non remboursées par votre contrat sont les suivantes :

- 1 € / consultation, acte technique et analyse biologique
- 0,50 € / boîte de médicaments, et par acte paramédical
- 2 € / transport sanitaire

# Des services et des avantages pour vous simplifier la vie et améliorer votre pouvoir d'achat !

## MON ESPACE ASSURÉ

...sur <https://monespace.april.fr>

- Consultez vos remboursements 7j/7 et 24h/24
- Demandez une prise en charge hospitalière, un devis optique ou dentaire
- Contactez-nous directement par e-mail ou dialoguez avec un conseiller via le *chat*
- Abonnez-vous à l'@lerte remboursement : un mail ou un SMS vous informe du montant de chaque remboursement, au moment où il est effectué
- Actualisez vos informations personnelles : RIB, adresse, téléphone, e-mail.
- Retrouvez  **votre Espace Assuré**  sur votre smartphone ! Pour télécharger gratuitement l'application APRIL Mon Espace, rendez-vous sur l'App Store ou Google Play.



NOUVEAU

## MES AVANTAGES SANTÉ

Des lunettes de qualité à prix cassés grâce à nos partenaires opticiens et des avantages sur des solutions auditives pour vous et votre famille auprès des centres Audika.



## MES REDUCTIONS PARTENAIRES

APRIL Santé Prévoyance a négocié pour vous des réductions exclusives auprès de nombreux partenaires autour des univers de la vie quotidienne, des loisirs, et des vacances.



## MES ACHATS GAGNANTS\*



**Achetez en ligne, sur votre portail de cashback pour vous constituer une cagnotte !**

Pour chaque commande en ligne sur le site de l'une de nos 300 enseignes partenaires : Marionnaud, Virgin, Décathlon, Conforama..., vous créditez un pourcentage du montant de vos achats sur une cagnotte.

Pour accéder à tous ses services, connectez-vous sur votre Espace Assuré,  
<https://monespace.april.fr>

## APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 6 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3 830 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.

## L'Association des Assurés APRIL vous aide au quotidien grâce à :

- Un Soutien et une Assistance en cas d'hospitalisation.
- Un Soutien Juridique vous répond en cas de **difficultés d'ordre juridique**.
- Une **aide financière du Fonds d'Action Sociale** pour des soins ou équipements médicaux onéreux dépassant vos ressources financières.

+ d'infos sur [www.associationdesassuresapril.fr](http://www.associationdesassuresapril.fr)

Association  
des **assurés** d'APRIL

### Comment exprimer votre réclamation ?

Malgré notre attention permanente, des insatisfactions ou des difficultés peuvent parfois survenir. Vous pouvez exprimer votre réclamation.

Vous pouvez contacter votre conseiller habituel, soit par téléphone au 09 74 50 20 20, soit par mail, soit par courrier, soit depuis le formulaire « Une insatisfaction » depuis votre espace assurés.

En cas de difficulté persistante, vous pouvez adresser votre demande à notre Service Réclamations (par mail : [reclamations@april.com](mailto:reclamations@april.com) ou par courrier : Service Réclamations APRIL Santé Prévoyance 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cedex 03).

Si la réponse ne vous satisfait pas et si aucune solution amiable ne peut être trouvée, vous pouvez, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, faire appel à un médiateur dont les coordonnées vous seront communiquées par le Service Réclamations, sur demande écrite.

Découvrez  
l'application iPrev  
pour les TNS



## CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

### KERN COURTAGE D ASSURANCES

4 rue de Barr

67000 STRASBOURG

Tél : 06 13 25 28 28

Email : [eric.kern@wanadoo.fr](mailto:eric.kern@wanadoo.fr)

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18 - [www.april.fr](http://www.april.fr)

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419  
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.  
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par QUATREM Assurances Collectives



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Ref. 18700 - 07/2015 - L'ensemble des marques, logo, charte graphique et argumentaires commerciaux d'APRIL Santé Prévoyance ou de ses partenaires commerciaux, présents dans le document, sont déposés et sont leur propriété respective. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.